

BUDGET 2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le budget pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Rimouski sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 4 décembre 2023**, à **19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ce budget.

FAIT À RIMOUSKI, CE 22 NOVEMBRE 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier